

LICENCE individuelle - Saison 2020/2021

Nom :	Prénom :	Sexe :
Né(e) le :	Nationalité :	Parents ou tuteur :
Adresse :		Tél :
Code postal :	Ville :	Mail :

 **Age pris en compte pour licence jeune et adulte modifié :**

Licence N°	
Licence adulte compétitive (+ 21 ans)	56 €
Licence adulte non compétitive (+ 21 ans)	48 €
Licence jeune compétitive (- 21 ans)	47 €
Licence jeune non compétitive (- 21 ans)	43 €

Date du certificat médical : Sans contre-indication Avec contre-indication

- Assurance Option B1 Comprise dans le coût demandé.

- J'ai pris connaissance de la notice d'information et Option B2 7.40 €
 Assurance réservée aux Administrateurs, Dirigeants, Sportifs de haut niveau Option B3 14.40 €

Cadre réservé au service Dem. FFSA le : Tabl. le :

Licence (déduction carte M'ra comprise)	€
Assurance	€
Total	€

Pour les jeunes 16/25 ans la licence compétition est entièrement prise en charge par le Pass' Région (CF fiche explicative)



Réduction Pass'Région Licence compétition : 60 €
 N° carte Pass'Région :

Règlement :

A l'ordre d'Adapt'Gones par :

Cachet établissement d'accueil

- Chèque Banque : N° Chq :
 Virement bancaire en date du
 Espèce le :

Date :
 Signature du sportif ou de son représentant légal
 Ou personne de l'établissement

AUTORISATION PARENTALE OU TUTORALE
(Pour les mineurs et adultes placés sous tutelle)

SAISON SPORTIVE 2020/2021

N.B. Ces documents restent au siège de l'association

Je soussigné, Mme, Melle, Mr

Père

mère

tuteur/tutrice

Autorise :

Nom : Prénom :

Né(e) le : à.....

Numéro licence :

1- à prendre une licence sportive auprès de la Fédération Française du Sport Adapté, par l'intermédiaire de l'association sportive :

No affiliation association :/.....

Raison sociale :

.....

2- à participer aux activités physiques et sportives, y compris les rencontres et compétitions, organisées dans le cadre de la dite Fédération ainsi qu'aux déplacements.

3 - les responsables de l'association sportive ou, si nécessaire, la Fédération Française du Sport Adapté, à prendre toute décision d'ordre médical et chirurgical, en cas d'accident sérieux nécessitant une intervention urgente.

4 -Autorise l'exploitation du droit à l'image du licencié
(Rayer la mention inutile)

oui

non

Fait à..... le.....

Signature

**CERTIFICAT MEDICAL ANNUEL DE NON CONTRE-INDICATION
A LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
EN SPORT ADAPTE
SAISON SPORTIVE 2020/2021**

N° de licence FFSA :

Nom du club FFSA :

Je soussigné(e), Docteur

Certifie, après avoir examiné Mme, Mlle, M.....

Né(e) le

Qu'aucun signe d'affection cliniquement décelable, ce jour, ne contre indique la pratique de toute. activité physique et sportive adaptée « hors compétition » que le licencié aura choisie.

(participation possible à des manifestations d'activités morrices, de sport loisir et de sport pour tous

Qu'aucun signe d'affection cliniquement décelable, ce jour, ne contre indique la pratique des. activités physiques et sportive adaptée « en compétition », dans les disciplines suivantes (citer chacune des disciplines autorisées en compétition), que le licencié aura choisie

-
-
-
-

Restrictions ou remarques éventuelles :

NB : pour les disciplines suivantes : alpinisme, boxe anglaise, plongée subaquatique, rugby, spéléologie, se référer à l'article A.231.1 du code du sport, modifié par l'arrêté du 24 juillet 2017, précisant les recommandations de la Société française de médecine de l'exercice et du sport.

Les informations recueillies dans le présent certificat ont pour finalité l'obtention d'une licence d'une fédération sportive (article L 231-2 du Code du Sport).

Ces informations sont enregistrées par l'association à des fins de saisie de la licence.

Elles sont conservées pendant la durée contractuelle de la licence soit, à raison d'une saison sportive par l'association concernée et la date du certificat médical est mentionné dans le fichier informatisé tenu par la Fédération Française du Sport Adapté. Cette durée peut être prolongée dans le cas d'un renouvellement de licence (cf. Page 2 du présent document). Le dossier du sportif comprenant ce certificat médical est également conservé à des fins d'archivage pendant une durée de 10 ans au maximum à compter du non renouvellement de sa licence par l'association concernée.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et d'un droit de rectification ou d'un droit de suppression des données vous concernant.

Afin d'exercer ces droits, vous pouvez contacter l'association qui a saisi votre licence.

Fait à..... leSignature et cachet du médecin